

PREVENTION ET SECURITE

Missions globales - Introduction

Le service Prévention et sécurité regroupe la Police municipale, les assistants de sécurité et les patrouilleuses scolaires. Il assure la coordination avec la police cantonale dans le domaine de la sécurité, avec les travailleurs sociaux hors murs en matière d'action-jeunesse, avec la Direction générale des transports en relation avec la sécurité routière, la mobilité et les mesures de stationnement, ainsi qu'avec les ateliers du Vallon de la Fondation Feux-Verts pour le nettoyage des tags.

La Police municipale déploie une présence attentive sur le territoire communal en y exerçant ses missions de proximité: prévention et dialogue, avant tout, avec les jeunes fréquentant les espaces publics, prévention, dissuasion et répression des incivilités, sécurité lors des manifestations, application des lois et règlements en matière de tranquillité et salubrité publique, d'occupation du domaine public et de procédés de réclame, ilotage avec les commerçants, les concierges, forums de quartier avec les habitants, dépôts de plainte facilités en cas de dommages à la propriété sous forme de tags ou graffitis, visites aux communiers ayant subi un cambriolage.

De par leur connaissance du terrain et de la sécurité routière, les agents de police municipale participent également aux séances de chantier organisées par la Direction générale des transports.

Au nombre de six pour une présence de plus de 70 heures hebdomadaires sur le terrain, les ressources de la Police municipale sont orientées en fonction de l'évolution des problématiques rencontrées par les habitants et les horaires sont également adaptés aux saisons, avec flexibilité de la part de nos agents.

Depuis plus de deux ans, la Police municipale de Chêne-Bougeries patrouille également avec le chef de poste et unique agent de Vandoeuvres. La réponse téléphonique de la Police municipale aux appels des habitantes et habitants est désormais unique pour ces deux communes, qui bénéficient ainsi d'un nombre accru de patrouilles sur leurs territoires respectifs.

Dans un esprit de complémentarité, les deux « assistants de sécurité – contrôleurs du stationnement », une femme et un homme, assurent le contrôle du stationnement et participent à des campagnes de prévention-communication dans le domaine de la sécurité routière, ainsi qu'à des manifestations communales.

Les six patrouilleuses et le patrouilleur scolaires assurent la sécurité aux abords des écoles et contribuent, de manière déterminante, à la sécurité des écolières et des écoliers. Avec les agents de police municipale et les assistants de sécurité, ils contribuent à signaler les problèmes de sécurité routière, permettant au service de formuler des propositions en matière d'aménagements routiers sécurisés.

Dans le canton de Genève, la Loi sur la police municipale et son règlement d'application mettent l'accent sur la dimension de proximité des missions. L'esprit de la loi reflète ainsi la logique même du fédéralisme et son principe de subsidiarité, dans un souci de cohérence qui permet à nos agents de répondre aux problèmes de leur compétence, dans le cadre d'un contexte territorial connu et auquel ils s'identifient.

La prévention et le dialogue n'excluent néanmoins pas les sanctions, complémentaires et nécessaires, comme les limites qu'il ne faut pas hésiter à poser quand il y a lieu; la nouvelle législation permet à la Police municipale d'exercer des compétences accrues, notamment en matière de répression de consommation de stupéfiants.

Limiter, sanctionner sans rompre le dialogue préexistant, avec les jeunes comme avec les moins jeunes, l'action de la Police municipale se décline au quotidien, dans le maintien de cet équilibre délicat et néanmoins nécessaire.